La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PASS Région jeunes

GUIDE DES AVANTAGES POUR LES JEUNES

MANUELS SCOLAIRES, CULTURE, SPORT, ...

2025-2026

auvergnerhonealpes.fr

GUIDE DES AVANTAGES POUR LES JEUNES

2025-2026

BONS PLANS, JEUX, ACTUS,... C'EST PAR ICI !

Suis-nous sur les réseaux sociaux pour être au courant de toutes les actualités du PASS'Région jeunes : bons plans, concours, avantages, jeux, questions/réponses...

Instagram
TikTok
Facebook
Snapchat

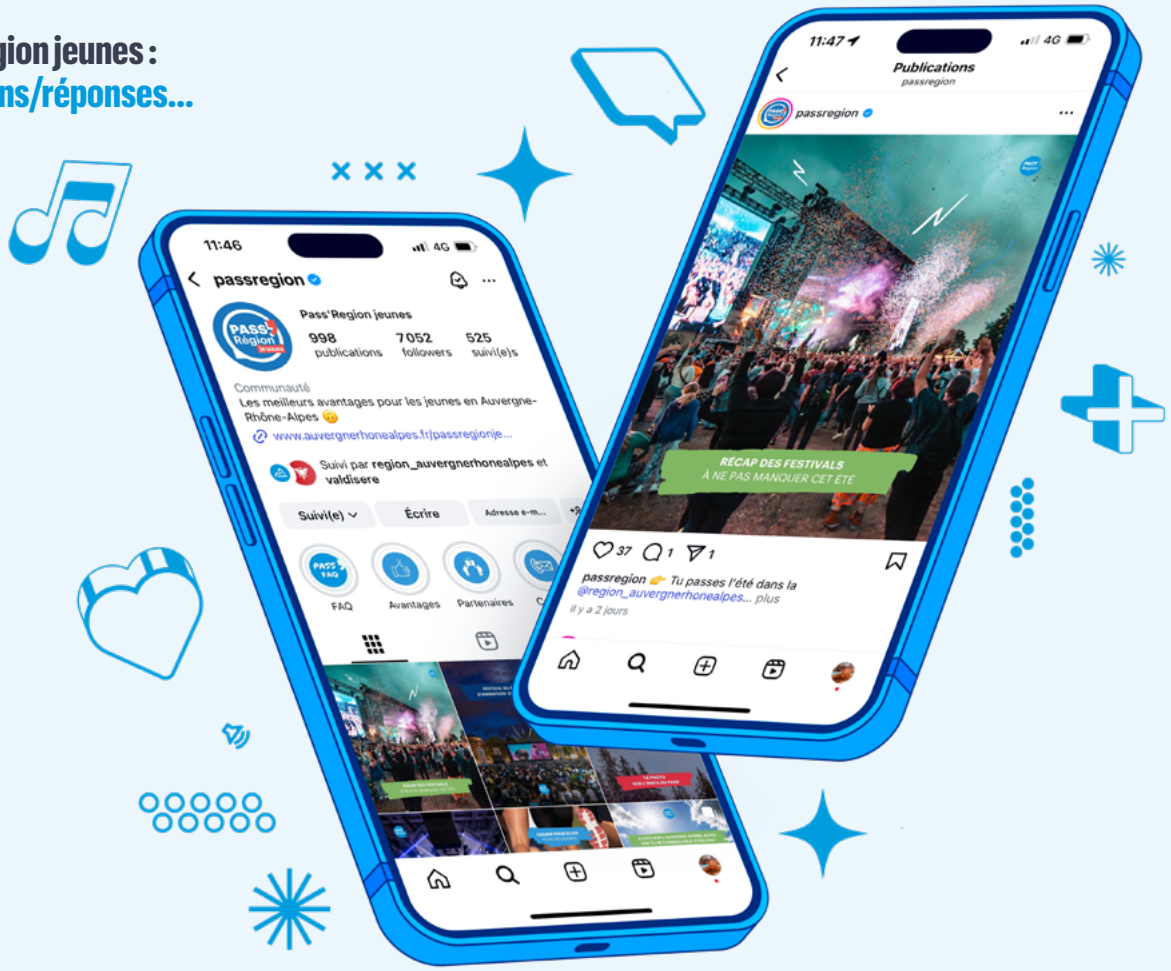

TÉLÉCHARGE L'APPLICATION

pour retrouver tous tes services

Google Play
App Store

(consultation du solde de tes avantages, géolocalisation des partenaires et des bons plans, modification de tes données personnelles...).

Quand et comment obtenir mon PASS'Région jeunes ?

Je n'ai pas encore de PASS'Région jeunes

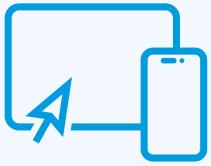

> **Je commande ma carte sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne,** en indiquant le nom de mon établissement et ma filière

> *à partir du 03/06/2025 et dès que je connais avec certitude le nom de mon établissement pour l'année 2025/2026.*

> **Je dois télécharger une photo** et définir **le code d'utilisation** de ma carte qui me sera demandé par les partenaires lors de l'utilisation de mes avantages.

> A l'issue de ma commande, je dois **activer mon espace bénéficiaire** en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

> **Si j'ai moins de 15 ans,** la commande de la carte doit obligatoirement se faire avec mon responsable légal.

> **Si je suis lycéen et que mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes,** je coche la case « J'étudie dans un lycée public hors Auvergne-Rhône-Alpes ». Je dois fournir un certificat de scolarité pour l'année 2025/2026.

J'ai déjà un PASS'Région jeunes

> **Mon établissement s'occupe de tout :** il revalide mes droits au PASS'Région jeunes pour l'année 2025/2026 et mes nouveaux avantages sont chargés à distance sur ma carte. **Le code d'utilisation de ma carte est inchangé** par rapport à l'année dernière.

> **Si je suis lycéen et que mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes,** je me connecte à **mon espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne** pour télécharger mon certificat de scolarité pour l'année 2025/2026.

GUIDE DES AVANTAGES POUR LES JEUNES

2025-2026

Mon espace bénéficiaire

Je me connecte sur auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes ou sur l'appli PASS'Région jeunes pour accéder à tous mes services !

Consulter mes avantages

En consultant mes avantages sur mon espace bénéficiaire, je peux savoir combien il me reste pour chaque avantage auquel j'ai droit et ce qu'ils me permettent de faire.

Découvrir mes Bons Plans

Tout au long de l'année, je profite de bons plans proposés par les partenaires du PASS'Région jeunes.

Les bons plans sont disponibles dans mon espace bénéficiaire. Ils peuvent donner droit à des entrées gratuites, des réductions, des promotions, des tarifs préférentiels, des invitations à un évènement particulier, des visites accompagnées sur site, des animations spécifiques, des propositions de stages, des formations « découverte », des goodies et objets publicitaires de la structure ou de l'évènement proposé, etc...

Comment trouver les partenaires ?

Un cinéma partenaire proche de chez moi ? L'adresse de mon auto-école ?

Je peux géolocaliser les partenaires en ligne en utilisant les filtres de recherche (département, commune, type de partenaire, ...).

Un problème ?

J'ai oublié mon code d'utilisation

En cas d'oubli du code d'utilisation de ma carte, je me rends dans **mon espace bénéficiaire** afin d'en définir un nouveau.

> *Si je change de carte (à la suite du vol, de la perte, de la défectuosité de ma carte ou à la suite d'un changement d'établissement), je n'ai pas besoin de définir un code d'utilisation pour ma nouvelle carte : le code de ma précédente carte reste valide.*

Perte, vol ou carte HS

J'ai perdu ma carte, on me l'a volée ou elle ne fonctionne plus :

> Je me rends dans **mon espace bénéficiaire** afin de la déclarer perdue/volée/HS.

> Je **vérifie bien mon adresse postale** et je la corrige si elle n'est pas à jour.

> Une **nouvelle carte** me sera expédiée.
5€ seront prélevés sur l'un des avantages pour participer aux frais de refabrication de la carte. Le code d'utilisation de ma nouvelle carte est le même que celui de ma carte précédente.

Pour toute difficulté, je consulte la **FAQ** dans **mon espace bénéficiaire.**
Je peux aussi contacter **l'assistance technique du PASS'Région jeunes** au **04 86 27 98 50** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 18h)

2025-2026

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU BAC MAXIMUM[1] ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL

public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement général ou technologique

- En première ou terminale STMG p. 6
- En année d'entrée en formation des BACS technologiques STHR ou STAV p. 7
- En seconde, première, terminale générales ou technologiques (autres que les sections citées précédemment) p. 8

En enseignement professionnel (hors apprentis)

p. 9

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU POST - BAC[2] ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL

public ou privé sous contrat ou une MFR.

p. 10

APPRENTI* EN FORMATION DE NIVEAU CAP, BAC PRO OU POST - BAC[3] ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN CFA, MFR, LYCÉE PROFESSIONNEL OU ETABLISSEMENT DE FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES

*moins de 26 ans.

p. 11

Au CNED et je prépare un Bac Pro, Général, Technologique ou CAP

p. 12

AUTRES PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT :

En établissement de formations sanitaires et sociales agréé par la Région (hors statut salarié et hors statut apprenti)

- En formation infra-BAC ou BAC p. 13
- En formation Post-BAC p. 14

En IEM

- En 1re année d'une formation de niveau CAP ou BAC[4] p. 15
- En 2e année ou terminale d'une formation de niveau CAP ou BAC[4] p. 16

En IME & IMPRO, Structure de placement en hébergement avec inscription en formation, **Centre de rééducation professionnelle**

p. 17

En mission locale ou **école de la 2e chance**

p. 18

Elève résidant en Auvergne-Rhône-Alpes mais dont **le lycée public de secteur hors région**

p. 19

[1] Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3es prépa-métiers, 3es ou 4es agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.
[2] Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention complémentaire... - formations agricoles comprises - Hors apprentis.
[3] Y compris CPJEPS, BPJEPS et formations agricoles.
[4] FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur-éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...

ANNEXES

PUBLICS SPÉCIFIQUES

p. 20

Doublement de l'avantage sport

- Jeunes filles pratiquant un sport de self-défense
- Jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- Jeunes en situation de handicap

MANUELS SCOLAIRES

p. 21

Mode d'emploi

- Enseignement général ou technologique (hors première et terminale technologiques STMG)
- Enseignement professionnel, première et terminale technologique STMG
- Autres publics

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

2025-2026

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE** OU **PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement général ou technologique

> En première ou terminale STMG

[1] *Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3es prépa-métiers, 3es ou 4es agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.*

Où utiliser mes avantages ?

> **auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes**

> **Sur l'appli PASS'Région jeunes**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2025 au 31/05/2026

> **Gratuité** des manuels scolaires. **> Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

> **50 €** pour l'achat de manuels scolaires complémentaires (livrets pratiques).

> **Possibilité de doublement** en cas de situation de handicap.

CULTURE

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.

> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.

> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).

> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs » pour les élèves de première STMG, **35 €** pour les élèves de terminales STMG.

> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :

> les jeunes atteints d'un handicap

> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)

> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.

> **30 €** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires,** le montant de l'avantage est de **200€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*

> **Aux Cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.*

> **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.*

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap *(voir informations en page 20).*

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)

> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

2025-2026

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement général ou technologique

> En année d'entrée en formation des BACS technologiques STHR ou STAV

[1] *Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3es prépa-métiers, 3es ou 4es agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.*

Où utiliser mes avantages ?

> **auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes**

> **Sur l'appli PASS'Région jeunes**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2025 au 31/05/2026

> **Gratuité** des manuels scolaires. > **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Utilisables du 03/06/2025 au 31/05/2026

> **150 € à 200 €** (selon la formation) utilisables dans les **magasins partenaires** ou auprès de mon établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé de l'équipement professionnel. Les vêtements de travail, le matériel et l'outillage doivent être marqués au logo de la Région (marquage réalisé par le magasin ou l'établissement).
> Renseigne-toi auprès de ton établissement pour savoir si ta formation est éligible et pour connaître le montant auquel tu as droit.

CULTURE

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.
> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs », **35 €** pour les élèves de terminales.
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60 €** pour :
> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.
> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*
> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires,** le montant de l'avantage est de **200€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*
> **Aux Cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.*
> **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.*

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap *(voir informations en page 20).*

LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

2025-2026

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement général ou technologique

> En seconde, première, terminale générales ou technologiques
(autres que les sections citées p.3 et 4)

[1] *Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3es prépa-métiers, 3es ou 4es agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.*

Où utiliser mes avantages ?

> **auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes**

> **Sur l'appli PASS'Région jeunes**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2025 au 31/05/2026

> **Gratuité** des manuels scolaires. **> Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

CULTURE

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.

> **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.

> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).

> **15€** pour l'achat de livres « loisirs » pour les élèves de première STMG, **35€** pour les élèves de terminales STMG.

> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60€** pour :
- les jeunes atteints d'un handicap
- les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.

> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires,** le montant de l'avantage est de **200€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*

> **Aux Cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.*

> **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.*

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap *(voir informations en page 20).*

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)

> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

2025-2026

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement professionnel (hors apprentis)

[1] *Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3es prépa-métiers, 3es ou 4es agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.*

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> **Sur l'appli PASS'Région jeunes**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2025 au 31/05/2026

> **Gratuité** des manuels scolaires. > Mode d'emploi
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap. Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

> **50€** pour l'achat de manuels scolaires complémentaires (manuels techniques). **Possibilité de doublement** en cas de situation de handicap.

PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Utilisables du 03/06/2025 au 31/05/2026

> **50 € à 500 €** (selon la formation) utilisables dans les magasins partenaires ou auprès de mon établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé de l'équipement professionnel. Les vêtements de travail, le matériel et l'outillage doivent être marqués au logo de la Région (marquage réalisé par le magasin ou l'établissement)
> Renseigne-toi auprès de ton établissement pour savoir si ta formation est éligible et pour connaître le montant auquel tu as droit.

CULTURE

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.

> **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.

> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).

> **15€** pour l'achat de livres « loisirs », **35€** pour les élèves de terminales professionnelles.

> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

> les jeunes atteints d'un handicap

> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)

> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires,** le montant de l'avantage est de **200€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*

> **Aux Cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.*

> **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.*

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap *(voir informations en page 20).*

LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.

> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)

> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

2025-2026

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **POST-BAC**[2]
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE** OU **PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat ou une MFR.

[2] *Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention complémentaire... - formations agricoles comprises - Hors apprentis.*

Où utiliser mes avantages ?

> **auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes**

> **Sur l'appli PASS'Région jeunes**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CULTURE

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires,** le montant de l'avantage est de **200€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*

> **Aux Cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.*

> **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€.**
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.*

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap *(voir informations en page 20).*

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2025 au 31/08/2026

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

MANUELS SCOLAIRES
MODE D'EMPLOI

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
LYCÉE GÉNÉRAL,
OU **TECHNOLOGIQUE**
public ou privé sous contrat, une MFR.

En enseignement général ou technologique
(hors première et terminale technologiques STMG)

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> **Sur l'appli PASS'Région jeunes**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉCUPÉRER GRATUITEMENT MES MANUELS SCOLAIRES DANS MON ÉTABLISSEMENT

EN SECONDE

Je commande mon PASS'Région jeunes sur l'appli mobile ou en ligne dès le 03 juin 2025.
> À l'issue de ma commande, je dois activer mon espace bénéficiaire en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

Mon lycée m'informe de la date de la remise des manuels.

Sur présentation de mon Pass'
je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu.

C'EST GRATUIT !

PREMIÈRE & TERMINALE

J'ai déjà un PASS'Région jeunes : mon établissement se charge de renouveler les avantages.

Mon lycée m'informe de la date de la remise des manuels.

Sur présentation de mon Pass'
je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu.

C'EST GRATUIT !

MANUELS SCOLAIRES
MODE D'EMPLOI

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de prodiuction.

En enseignement professionnel, en 1re et terminale technologique STMG

[1]CAP, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS , 3e prépa-métiers,3e ou 4e agricoles... - Hors apprentis.

Où utiliser mes avantages ?

> **auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes**

> **Sur l'appli PASS'Région jeunes**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉCUPÉRER GRATUITEMENT MES MANUELS SCOLAIRES DANS MON ÉTABLISSEMENT ET UTILISER MON CRÉDIT DE 50 €

SECONDE VOIE PROFESSIONNELLE

Je commande mon PASS'Région jeunes sur l'appli mobile ou en ligne dès le 03 juin 2025.
> À l'issue de ma commande, je dois activer mon espace bénéficiaire en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

PREMIÈRE & TERMINALE VOIE PROFESSIONNELLE & PREMIÈRE STMG

J'ai déjà un PASS'Région jeunes : mon établissement se charge de renouveler les avantages.

JE RÉCUPÈRE MES MANUELS

1. **Mon lycée m'informe de la date de la remise des manuels.**

2. **Sur présentation de mon Pass',**
je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu.
C'EST GRATUIT !

3. **J'utilise l'avantage « manuels scolaires complémentaires» de 50 € pour l'achat de consommables :**
cahiers détachables, cahiers d'activités et livrets pédagogiques non réutilisables.

Où ?
Dans une librairie partenaire sur présentation de mon PASS'Région jeunes.
Je dois saisir le code d'utilisation de ma carte pour sécuriser la transaction.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

auvergnerhonealpes.fr